

**Assemblée générale**

Distr. générale
24 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration**intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

**Mission d'administration intérimaire des Nations
Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget
de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet
2020 au 30 juin 2021**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2018/19	37 192 700 dollars
Dépenses de 2018/19	37 191 700 dollars
Solde inutilisé de 2018/19	1 000 dollars
Crédit ouvert pour 2019/20	37 246 700 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^a	37 246 700 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	0 dollar
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	39 827 300 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(13 700) dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	39 813 600 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 mars 2020. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport ([A/74/737](#)), et celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 se trouvent dans son rapport correspondant ([A/74/806](#)).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution [72/295](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 37 192 700 dollars (montant net : 33 537 200 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINUK au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 37 191 700 dollars (montant net : 33 452 000 dollars), soit un taux d'exécution de 100 %. Le solde inutilisé étant d'un montant brut de 1 000 dollars, cela équivaut à un taux d'utilisation des ressources de 100 %.

3. On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2018/19 ([A/74/578](#)) un récapitulatif des réaffectations de ressources des catégories III et I à la catégorie II (474 400 dollars, soit 1,3 %) résultant de la redéfinition des priorités. On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, le montant des dépenses s'élevait à 23 570 300 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 37 246 700 dollars qui avait été ouvert, soit 100 % du budget approuvé.

5. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2019, 26 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 009 000 dollars depuis la création de la Mission et 2 demandes étaient en instance de règlement. Il a également été informé qu'au 24 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 3 492 613 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 459 805 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 32 808 000 dollars. Le Comité a en outre été informé que, après avoir obtenu des prêts d'un montant de 25 millions de dollars consentis par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la MINUK disposait de liquidités d'un montant de 9 572 000 dollars au 24 février 2020. Les liquidités

disponibles sont suffisantes pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 9 312 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations actualisées concernant les contributions non acquittées à la MINUK depuis le 31 décembre 2015, qui sont présentées dans le tableau ci-après.

Contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 9 mars 2020</i>
29 346	30 569	31 676	26 528	70 095	38 786

6. Le Comité consultatif prend note de l'état, au 9 mars 2020, des contributions non acquittées à la MINUK. **Le Comité consultatif note de nouveau avec préoccupation que la situation de trésorerie de la Mission continue de se détériorer. Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (A/73/755/Add.4, par. 11).**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). La Mission a pour mandat de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans la région des Balkans occidentaux. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2020/21 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour ledit exercice (A/74/692).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses (2018/19)</i>	<i>Montant alloué (2019/20)</i>	<i>Dépenses prévues (2020/21)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Militaires et personnel de police	649,5	744,0	730,0	(14,0)	(1,9)
Personnel civil	28 494,4	28 222,9	30 745,2	2 522,3	8,9
Dépenses opérationnelles	8 047,8	8 279,8	8 352,1	72,3	0,9
Total brut	37 191,7	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2019/20^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	10	10	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/approuvé.

8. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2020/21 s'élève à 730 000 dollars, soit 14 000 dollars (1,9 %) de moins que le montant du crédit ouvert pour 2019/20.

9. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2019/20</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	113	113	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	33	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	186	–
Volontaires des Nations Unies	24	24	–
Total	356	356	–

10. En ce qui concerne le personnel civil, le projet de budget pour 2020/21 prévoit 356 postes et emplois de temporaire, soit le même nombre que celui approuvé pour 2019/20. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2020/21 s'élève à 30 745 200 dollars, soit 2 522 300 dollars (8,9 %) de plus que le montant du crédit ouvert pour 2019/20. Le Secrétaire général indique que cette variation tient essentiellement à une hausse des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (2 036 200 dollars, soit 11,6 %), puisque Pristina est passé de la catégorie A à la catégorie B dans le classement des lieux d'affectation difficiles et Mitrovica de la catégorie B à la catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2019, entraînant une augmentation des ressources nécessaires au titre de la prime de sujétion ; b) du personnel recruté sur le plan national (416 600 dollars, soit 4,2 %), en raison de l'application d'un échelon (GS-5/10) plus élevé que l'échelon retenu dans le budget de l'exercice 2019/20 (GS-5/9) visant à mieux rendre compte de la composition de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et d'un taux de vacance de postes ramené de 3 % à 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, tous les postes ayant été pourvus au 31 décembre 2019 ; c) des Volontaires des Nations Unies (65 400 dollars, soit 8,1 %), en raison de l'augmentation des dépenses d'appui aux programmes, dont le taux est passé de 8 % à 13 % au 1^{er} janvier 2019, et du montant des primes d'assurance maladie, de l'indemnité de subsistance des Volontaires, de l'indemnité d'installation et de l'indemnité de réinstallation, ainsi que du nombre plus élevé de personnes à charge ayant droit au congé dans les foyers (*ibid.*, par. 47 à 50).

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après regroupant les dépenses liées au reclassement des lieux d'affectation et au maintien, conformément à la résolution 73/318 de l'Assemblée générale, du poste de chef des services juridiques (D-1).

Reclassement des lieux d'affectation et maintien du poste de chef des services juridiques (D-1)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Reclassement des lieux d'affectation	
Prime de sujétion	458,0
Maintien du poste de chef des services juridiques (D-1)	
Traitements (personnel recruté sur le plan international)	116,5
Contributions du personnel	28,4
Dépenses communes de personnel	68,0
Total partiel [maintien du poste de chef des services juridiques (D-1)]	212,9
Total	670,9

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

Réaffectations

12. Le Secrétaire général propose que le poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2), qui était rattaché à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit, soit réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et devienne un poste de spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux jeunes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (ibid., par. 22 à 25).

Taux de vacance

13. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance pour le personnel civil constatés au cours des exercices 2018/19 et 2019/20, ainsi que ceux qu'il est proposé d'appliquer pour 2020/21. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, les informations sur les taux de vacance de postes appliqués dans les prévisions de dépenses pour 2020/21 continuent de reposer sur une considération générale commune à la plupart des opérations de maintien de la paix plutôt que sur une explication détaillée justifiant les différents taux appliqués à chaque catégorie de personnel civil de la Mission (voir A/74/708, par. 37 et 38). Le Comité relève en particulier qu'aucune justification n'est donnée pour expliquer l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours, comme le taux de 10 % qu'il est proposé d'appliquer au personnel recruté sur le plan international alors que le taux effectif est de 11,5 % et le taux moyen effectif de 15 % au 31 janvier 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de vacance moins élevé appliqué au personnel recruté sur le plan international s'expliquait par une combinaison de facteurs, à savoir une stratégie plus ciblée de planification de la relève et une utilisation effective de la délégation de pouvoirs.

Catégorie	Taux effectif (2018/19)	Taux approuvé (2019/20)	Taux effectif 31 janvier 2020	Taux effectif (moyenne) 31 janvier 2020	Taux proposé pour 2020/21
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	16,1	10,0	11,5	15,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,0	3,0	—	—	—
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,1	1,0	2,7	1,6	1,0
Volontaires des Nations Unies	20,8	11,0	12,5	25,0	11,0

14. Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également [A/73/755/Add.4](#), par. 22).

Postes vacants

15. Le Comité consultatif a été informé que 22 postes et emplois de temporaire étaient vacants au 20 mars 2020 (2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 FS-5, 3 postes ou emplois d'agent(e) des Services généraux dans les lieux d'affectation hors siège (GL-6), 2 postes ou emplois d'agent(e) des Services généraux dans les lieux d'affectation hors siège (GL-5) et 4 VNU), dont les postes de chef des services juridiques (D-1)¹, de juriste (P-4) et de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) qui étaient vacants depuis plus de deux ans et pour lesquels les avis de vacance étaient en attente en raison d'un déficit prévu au titre des traitements du personnel. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des informations concernant les efforts de recrutement déployés par la Mission, y compris au niveau de la communication et de la collaboration, et les efforts de prospection faits pour augmenter le vivier de candidates et candidats. Il a également obtenu des précisions sur le dispositif mis en place par la Mission pour gérer les recrutements.

16. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement ([A/71/836](#), par. 108).

17. Le Comité consultatif souligne de nouveau qu'il convient de déterminer, dans les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs ([A/73/755/Add.4](#), par. 22 et [A/69/839](#), par. 67 ; voir également la résolution [66/264](#) de l'Assemblée générale).

18. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

¹ Voir résolution [73/318](#) de l'Assemblée générale et paragraphe 11 ci-dessus.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2019/20</i>	<i>Montant proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	8 279 800	8 352 100	72 300

19. La hausse proposée de 72 300 dollars (0,9 %) pour 2020/21 au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues pour les installations et infrastructures ainsi que pour les voyages officiels. Elle est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des transports terrestres et des fournitures, services et matériels divers.

20. Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures et des voyages officiels. **Le Comité consultatif comprend que des ressources aient dû être réaffectées en raison de la redéfinition des priorités au cours de l'exercice 2018/19 (voir par. 3 ci-dessus). Cela dit, il n'est pas pleinement convaincu par les raisons fournies pour justifier l'augmentation des dépenses aux rubriques suivantes :**

a) *Voyages officiels* : l'augmentation totale de 13 700 dollars (soit 4,5 %) pour 2020/21 s'explique principalement par l'augmentation de 16 000 dollars des dépenses au titre des voyages non liés à la formation et par la diminution de 2 300 dollars des dépenses au titre des voyages liés à la formation. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % l'augmentation des ressources demandées (13 700 dollars) au titre des voyages officiels pour 2020/21 (soit une réduction de 2 100 dollars) ;**

b) *Installations et infrastructures* : les ressources demandées pour les carburants et lubrifiants s'élèvent à 77 600 dollars, soit 22 400 dollars (ou 40,6 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice précédent (55 200 dollars). Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, les dépenses dépassaient de 28 200 dollars le montant alloué. Le Comité a obtenu des précisions sur le prix du litre de carburant et l'évolution des dépenses liées au carburant. Il prend note de la hausse du prix du gaz propane liquide par rapport à 2019/20, l'augmentation enregistrée au titre des carburants et lubrifiants étant imputable à cette hausse. Le Comité relève dans le rapport du Secrétaire général qu'au 30 juin 2019, la Mission avait achevé l'installation de panneaux solaires d'une puissance totale de 20 kilowatts sur trois sites de répéteurs des Nations Unies situés dans la zone de mission (A/74/692, sect. V.A) et que la Mission réduira son empreinte carbone grâce à l'acquisition et à l'installation de capteurs de lumière naturelle dans les bureaux et des chauffe-eau solaires, ce qui permettra de réduire la consommation d'énergie (ibid., par. 15). **Le comité consultatif est d'avis que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être réalisés et recommande une réduction de 15 % du montant des ressources demandées (77 600 dollars) au titre des carburants et lubrifiants pour 2020/21 (soit une réduction de 11 600 dollars).**

21. **Sous réserve de la recommandation figurant au paragraphe 20, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.**

V. Conclusion

22. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/74/578](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 000 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 148 300 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

23. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section IV du projet de budget ([A/74/692](#)). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 13 700 dollars et ramenés de 39 827 300 dollars à 39 813 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 39 813 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.**
